

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	13

Vote
A la majorité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 22 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 18/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/06/2026.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BOISSON Valérie, BONNORON Christine, HAMON Marilyne, LOISEAU Marine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VERGNET Marine, MM : CALDERON Stéphane, DROUET Patrick, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard, TRICOIRE Mathieu, VARACHAUD Yannick

A été nommée secrétaire : Mme BOISSON Valérie

2026-08-05 – Achat de jeux pour enfants destinés pour l'école de la commune.

Le Conseil Municipal de la commune de Salles d'Angles,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de renouveler et compléter les équipements ludiques mis à disposition des élèves de l'école communale afin d'améliorer les conditions d'accueil, de loisirs et de développement des enfants ;

Considérant les quatre propositions reçues :

- **MANUTAN COLLECTIVITES** (Niort) pour un montant de 21 842,73 € HT ; 26 211,26 € TTC
- **MANUTAN COLLECTIVITES** (Niort) pour un montant de 20 653,48 € HT ; 24 784,18 € TTC
- **KUBE** (Angoulême) pour un montant de 22 335,00 € HT ; 26 802,00 € TTC
- **KUBE** (Angoulême) pour un montant de 13 550,00 € HT ; 16 260,00 € TTC

Après analyse des offres au regard du prix, de la qualité des équipements proposés, des garanties, des conditions de livraison et de la conformité aux normes de sécurité en vigueur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'approuver l'acquisition de jeux pour enfants destinés à l'école communale
- De retenir la proposition de la société KUBE (Angoulême) pour un montant de 22 335,00 € HT ; 26 802,00 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis, le bon de commande ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

Berger
Levisault

ID : 016-211603592-20260622-2026_08_05-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 25/06/2026

Le Maire

Marcel GÉRON

